
**CREDIT COMPLEMENTAIRE BRUT DE CHF 4'585.00 TTC POUR LE BOUCLEMENT
DU CREDIT D'ETUDE DU 7 FEVRIER 2022 PORTANT SUR LA FAISABILITE DES
AMENAGEMENTS DE LA CHAUSSÉE ET VOIE VERTE DE LA ROUE DE JUVIGNY-JUSSY**

Vu le crédit d'étude de CHF 160'000.- voté par le conseil municipal le 7 février 2022 et approuvé par le département compétent le 29 mars 2022,

vu le décompte final des travaux s'élevant à CHF 164'585.00,

vu que le crédit initial a été sous-évalué en raison de prestations supplémentaires, avérées nécessaires par l'évolution du projet, telles que décrites par le prestataire Trafitec Ingénieurs Conseils SA dans sa facture n°3499/908-03,

vu le rapport de la commission administration du 1^{er} mai 2023,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du maire,

le conseil municipal

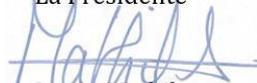
DECIDE

12 oui, soit à l'unanimité

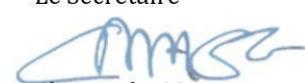
sur 13 conseillers municipaux présents à la séance

1. D'ouvrir au maire un crédit d'engagement complémentaire de CHF 4'585.39 pour couvrir les dépenses réalisées.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies par le crédit d'étude voté le 7 février 2022.

La Présidente


Laura Mathil

Le Secrétaire


Christophe Mage